AVIS N° 33/25

SEANCE DU	01/06/2025
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2843 du 03 Juin 2025 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	BDL	BIO	CPA	SAI
Ecart maximal	10%	10%	5%	5%	5%	5%